

Séance ordinaire du 19 août 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce dix-neuvième jour du mois d'août deux mille treize à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda (partiellement), Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2013-07-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2013, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 5.6, 5.7, 12.1, 17.1, 17.10, 17.20 et 19.1 intitulées :

« **Ressources humaines**

Nomination d'un directeur des Finances et des services administratifs et trésorier par intérim

Réf. : RH-2013-071 »

« **Ressources humaines**

Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et un membre du personnel cadre

Réf. : RH-2013-072 »

« **Direction du service de la sécurité incendie**

Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion de l'information en situation d'exception

Réf. : INC-2013-016 »

« **Développement**

Offre d'achat d'une partie des lots 2 288 908 et 2 288 909 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), confirmation de l'utilisation de ces lots et affectation du fruit de la vente

Réf. : DEV-2013-121 »

« **Développement**

Aide financière à la Coopérative de maisons mobiles de Lévis et financement afférent

Réf. : DEV-2013-185 »

« **Développement**

Cession du lot 2 287 362 du cadastre du Québec à l'Office municipal d'habitation de Lévis (238, route du Pont, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

Réf. : DEV-2013-197 »

« **Avis de motion**

Avis de motion du Règlement sur l'augmentation du fonds de roulement

Réf. : FSA-2013-026 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Développement**

Maintien de service à la gare de Via rail du secteur Charny

Réf. : DEV-2013-203 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement sur l'augmentation du fonds de roulement

Réf. : FSA-2013-026 »

« **Avis de motion**

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1409 pour l'agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis)

Réf. : URBA-2013-107 »

« **Adoption de projet(s) de règlement**

Adoption du Projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1409 pour l'agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis)

Réf. : URBA-2013-107 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
Réf. : URBA-2013-106 »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (zones en bordure du boulevard de la Rive-Sud et ses abords, secteur Saint-Romuald)
Réf. : URBA-2013-106 »

« Adoption de projet(s) de règlement

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
Réf. : URBA-2013-106 »

« Adoption de projet(s) de règlement

Adoption du Projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (zones en bordure du boulevard de la Rive-Sud et ses abords, secteur Saint-Romuald)
Réf. : URBA-2013-106 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-19**Période de questions**

Environ 55 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une pétition concernant la réfection complète de la rue Martineau (secteur Lévis).

CV-2013-07-20**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 2 juillet 2013, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2013-06-74 « Vente du lot 2 962 647 du cadastre du Québec, affectation à l'utilité publique et acquisition d'une servitude (route du Pont, secteur Saint-Nicolas) » par la modification, dans le titre, du nombre « 2 962 647 » par le nombre « 1 962 647 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-21**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 25 juin 2013**

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 juin 2013 est déposé.

CV-2013-07-22**Retraite progressive et entente à intervenir avec un membre du personnel hors cadre du cabinet de la mairesse**

Réf. : [RH-2013-035](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la retraite progressive d'un membre du personnel hors cadre du cabinet de la mairesse et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente à intervenir à cet effet avec ce membre du personnel, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-035.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-23**Modification de la politique de dotation**

Réf. : [RH-2013-065](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la politique de dotation (P-2012-01, adoptée par la résolution CV-2012-09-29) par le remplacement, partout où il en est fait mention, des mots « conseiller ou conseillère à la dotation » par les mots « conseiller ou conseillère en gestion des talents ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-24**Retraite progressive et entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, et un membre du personnel col blanc du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire**

Réf. : [RH-2013-066](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la retraite progressive d'un membre du personnel col blanc du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP et ce membre du personnel, telle qu'elle est annexée à la

fiche de prise de décision RH-2013-066.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-25

Abolition d'un poste de technicien ou technicienne en évaluation 3 du Service de l'évaluation de la Direction des finances et des services administratifs et création d'un poste de technicien ou technicienne en évaluation 2 à ce service

Réf. : [RH-2013-067](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'abolir un poste régulier à temps complet de technicien ou technicienne en évaluation 3, classe 12, du Service de l'évaluation de la Direction des finances et des services administratifs, et de créer un poste régulier à temps complet de technicien ou technicienne en évaluation 2, classe 11, à ce service, en date du 2 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-26

Lettres d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis concernant la fin d'emploi de membres du personnel cadre de la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : [RH-2013-069](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les lettres d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la nouvelle Ville de Lévis et les membres du personnel cadre concernés de la Direction du service de la sécurité incendie, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision RH-2013-069, concernant leur fin d'emploi.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-27

Suspension d'un membre du personnel temporaire de la Direction du service de la sécurité incendie

Réf. : [RH-2013-076](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'entériner la décision du directeur général à l'effet de suspendre avec solde d'un membre du personnel temporaire de la Direction du service de la sécurité incendie à compter du 11 juillet 2013 et conformément au rapport de la mairesse, de suspendre sans traitement ce membre du personnel, à compter du

31 juillet 2013, et ce, jusqu'à la fin des procédures judiciaires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-28

Transaction à intervenir dans le cadre de la poursuite opposant Danielle Lemay et Daniel Gauthier à la Ville et autre

Réf. : [AGR-2013-016-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'accepter les termes et conditions de la transaction à intervenir avec Danielle Lemay et Daniel Gauthier c. Ville de Lévis et autres (dossier de la Cour supérieure 200-17-016667-123) et d'autoriser Marlyne Turgeon, directrice adjointe des Affaires juridiques et du greffe et assistante-greffière ainsi que le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, à signer cette transaction et tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-29

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Le patro de Lévis inc.

Réf. : [DG-2013-087](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de Le patro de Lévis inc. qui aura lieu le 30 août 2013 à Saint-Michel-de-Bellechasse et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-30

Avis de contamination concernant les lots 2 434 489 et 2 434 901 du cadastre du Québec (secteur de la Traverse, secteur Lévis)

Réf. : [ENV-2013-037](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les avis de contamination concernant les lots 2 434 489 et 2 434 901 du cadastre du Québec et d'assumer les frais relatifs à l'inscription de ces avis au registre foncier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-31

Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour les travaux de retrait d'une conduite et de renaturalisation d'une section du ruisseau Couture (secteur Lauzon)

Réf. : [ENV-2013-038](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De confirmer l'engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à transmettre, lorsque les travaux de retrait d'une conduite et de renaturalisation d'une section du ruisseau Couture (secteur Lauzon) seront terminés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-32

Modification de la résolution CV-2013-06-28 « Modification de la structure organisationnelle du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures »

Réf. : [INF-2013-026](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2013-06-28 « Modification de la structure organisationnelle du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures », par l'ajout au deuxième alinéa, après les mots « temps complet » du mot et du chiffre « classe 2 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-33

Attribution du contrat pour la fourniture d'un camion 12 roues et d'une benne basculante pour le Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Réf. : [INF-EM-2013-021](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'un camion 12 roues et d'une benne basculante pour le Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (appel d'offres 2013-50-50) à Kenworth Québec inc., au prix de 176 739 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa

soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-34

Attribution de contrats pour la fourniture d'équipement de déneigement pour camions dix roues pour le Service des travaux publics des arrondissements des Chutres-de-la-Chaudière-Ouest et de Desjardins

Réf. : [INF-EM-2013-022](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer les contrats pour la fourniture d'équipement de déneigement pour camion dix roues pour le Service des travaux publics des arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest et de Desjardins (appel d'offres 2013-50-53) de la façon suivante :

- projet A, à Phil Larochelle équipement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense de 103 690 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options;
- projet B, à Phil Larochelle équipement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense de 103 580 \$, avant TPS et TVQ, incluant les options;
- projet C, à Phil Larochelle équipement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense de 92 430 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-35

Modification du contrat relatif aux travaux de dragage de l'émissaire sanitaire du secteur du quai Ultramar et financement afférent

Réf. : [INF-GEN-2013-088](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De modifier le contrat relatif aux travaux de dragage de l'émissaire sanitaire secteur quai Ultramar conformément à l'avis de changement présenté en annexe à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-088, pour une dépense de 35 000 \$, avant TPS et TVQ, car cette modification constitue un accessoire au contrat accordé (appel d'offres 2013-50-42, résolution CE-2013-07-69) et ne changent pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

De financer la dépense relative à cette modification de ce contrat au montant maximal de 38 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-36

Négociation d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur le projet de réaménagement de l'échangeur 305

Réf. : [INF-GEN-2013-089](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De demander au ministère des Transports du Québec d'intégrer les travaux d'infrastructures municipaux d'aqueduc ou d'égouts à même leur projet de réaménagement de l'échangeur 305 et d'autoriser le Service du génie à négocier avec ce ministère un protocole d'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-37

Dépôt du rapport motivé de la mairesse, en conformité avec l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, relatif aux dépenses décrétées et contrats octroyés à la suite de la contamination de la rivière Chaudière par un déversement de pétrole à Lac-Mégantic

Réf. : [INF-GEN-2013-090](#)

Le rapport motivé de la mairesse, en conformité avec l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, relatif aux dépenses décrétées et contrats octroyés à la suite de la contamination de la rivière Chaudière par un déversement de pétrole à Lac-Mégantic, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-090, est déposé.

CV-2013-07-38

Financement de la dépense relative aux travaux supplémentaires dans le cadre du projet de prolongement de la rampe de mise à l'eau de la grève Jolliet (secteur Lévis)

Réf. : [INF-GEN-2013-094](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative aux travaux supplémentaires dans le cadre du projet de prolongement de la rampe de mise à l'eau de la grève Jolliet (secteur Lévis) décrits à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-094, d'affecter un montant de 45 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans,

par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-39

Avenant à l'entente type relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les transporteurs scolaires

Réf. : [POL-2013-010](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'avenant à l'entente type relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec pour les transporteurs scolaires, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2013-010 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-40

Protocole d'entente relatif à l'Escouade régionale mixte crime organisé à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec

Réf. : [POL-2013-028](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure le protocole d'entente relatif à l'Escouade régionale mixte crime organisé à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mars 2016, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2013-028, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-41

Dépôt du rapport annuel 2012 des activités de la Direction du service de police

Réf. : [POL-2013-029](#)

Le rapport annuel 2012 des activités de la Direction du service de police est déposé à titre d'information.

CV-2013-07-42

Rapport d'activités 2012 et reddition de comptes de l'an 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Réf. : [INC-2013-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le rapport d'activités 2012 et le rapport de reddition de comptes de l'an 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision INC-2013-017 et d'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie à le transmettre au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-43

Demande d'autorisation auprès du Gouvernement du Québec pour l'acceptation d'une contribution financière de Anciens combattants Canada pour la restauration du Monument du souvenir

Réf. : [DVC-ART-2013-030](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De demander l'autorisation préalable du Gouvernement du Québec pour le versement d'une contribution financière d'Anciens combattants Canada, d'un montant maximal de 25 000 \$ pour la restauration du Monument du souvenir dédié aux anciens combattants de Lévis et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-44

Aide financière à l'École des arts de la Rive-Sud

Réf. : [DVC-ART-2013-031](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder à l'École des arts de la Rive-Sud une aide financière au montant de 4 000 \$, selon les modalités de versements prévus à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-031, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-45

Fermeture temporaire de rues, d'interdiction de stationnement et de soutien logistique dans le cadre de la tenue d'une compétition à vélo du Club cycliste de Lévis

Réf. : [DVC-SPO-2013-031](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'entériner la décision du directeur général et d'autoriser en conséquence le Club cycliste de Lévis à utiliser les différentes rues selon les compétitions et les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2013-031, le 13 août 2013, de même que de fermer temporairement les rues selon les horaires des compétitions cyclistes prévues.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-46

Dépôt de listes de certains contrats au 30 juin 2013

Réf. : [FSA-APP-2013-013](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 juin 2013 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2013-07-47

Dépôt de listes de certains contrats au 31 juillet 2013

Réf. : [FSA-APP-2013-014](#)

Les listes de contrats suivants sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 juillet 2013 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 26 juillet 2013 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 26 juillet 2013 (article 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2013-07-48**Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)**Réf. : [FSA-TRE-2013-022](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De révoquer la nomination de Christine Girard, directrice générale adjointe – administration et performance organisationnelle, membre désigné par l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), et de désigner Georges-Étienne L'Italien, gestionnaire de projets corporatifs de la Direction des ressources humaines, à titre de représentant de l'employeur pour combler le poste vacant à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-49**Affectation de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire au 29 juin 2013**Réf. : [FSA-TRE-2013-027](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'affecter un montant de 73 961 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires de membres du personnel en assignation temporaire au 29 juin 2013, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2013-027.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-50**Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés**Réf. : [FSA-TRE-2013-028](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'affecter le solde disponible de chacun des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

✓ RV-2002-00-26	46 425 \$
✓ RV-2002-00-34	9 764 \$
✓ RV-2003-00-86	59 566 \$
✓ RV-2003-01-14	255 \$
✓ RV-2006-04-77	6 406 \$
✓ RV-2007-05-96	91 741 \$
✓ RV-2007-06-92	8 763 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-51

Modification du texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

Réf. : [FSA-TRE-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier le texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), tel qu'il est indiqué en annexe à la présente résolution et de décréter que ces modifications s'appliquent à compter de l'adoption de la présente résolution.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-52

Projet de logements sociaux et communautaires Coopérative de solidarité espace Marie-Victorin (unités d'habitation) (à l'angle de la route Marie-Victorin et de la rue de l'Orée, secteur Saint-Nicolas) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Réf. : [URBA-2013-072](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De participer au projet Coopérative de solidarité espace Marie-Victorin sur le lot 3 891 627 du cadastre du Québec, soit à l'angle de la route Marie-Victorin et de la rue de l'Orée (secteur Saint-Nicolas), et ce, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et d'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation du projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versé sous la forme d'une subvention accordée dans le cadre du programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec – Volet social et communautaire (règlement RV-2004-02-83), en soustrayant s'il y a lieu, du montant de la contribution de la Ville, un montant équivalant à 15 % des montants suivants, à savoir :

- le don du terrain (valeur marchande du terrain donné par la Ville établie par un tiers);
- le montant total des frais relatifs à des services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction assumés par la Ville;
- tous les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à

- ce que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;

- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville.

D'assumer 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 50 % maximum des logements prévus au projet pendant les cinq premières années à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-53

Assemblée de consultation sur le Projet de règlement RV-2013-12-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (agrandissement des zones H2113 et H2115, rue Saint-Georges, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-086](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De permettre à la mairesse, ou la personne qu'elle désigne, de tenir l'assemblée publique de consultation pour le Projet de règlement RV-2013-12-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-54

Vente du lot 4 888 547 du cadastre du Québec à Gestion Stéphane Fortin (2011) inc. et Gestion Éric Langlois inc. (terrain situé sur la rue J.-A.-Bombardier, secteur Saint-Nicolas) et affectation du fruit de la vente

Réf. : [DEV-2013-137](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Stéphane Fortin (2011) inc. et de Gestion Éric Langlois inc. du lot 4 888 547 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-137, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par les acquéreurs.

D'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-55

Bail à intervenir avec Le patro de Lévis inc. concernant l'utilisation des lots 2 434 891 et autres du cadastre du Québec pour l'exploitation d'un stationnement (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

Réf. : [DEV-2013-143](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge

Appuyé par la conseillère Janet Jones

De décréter que les lots 2 434 868, 2 434 891, 2 434 893, 2 434 894 et 2 434 895 du cadastre du Québec ne sont plus affectés à l'utilité publique, et ce, pour la durée du bail à intervenir, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2013, ainsi que pour la durée de tout renouvellement de ce bail.

De conclure le bail à intervenir avec Le patro de Lévis inc., concernant l'utilisation de ces lots, pour l'exploitation d'un stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-143 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-56

Fermeture temporaires de rues et soutien logistique lors du Festival jazz etcetera Lévis

Réf. : [DEV-2013-147](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge

Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'entériner la fermeture temporaire de certaines rues du secteur Lévis, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2013-147, du 7 au 13 août 2013, pour la tenue du Festival jazz etcetera Lévis et d'autoriser le soutien logistique à cet organisme selon les disponibilités financières et matérielles des directions impliquées pour le maintien des activités de cet organisme auprès de la population lévisienne, de même que d'entériner l'autorisation de spectacles musicaux jusqu'à minuit les soirs du Festival jazz etcetera Lévis durant cette période.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-57

Abrogation de la résolution CV-2012-09-08 « Vente d'une partie du lot 4 100 796 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) »

Réf. : [DEV-2013-155](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'abroger la résolution CV-2012-09-08 « Vente d'une partie du lot 4 100 796 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) » à la suite de la réalisation du projet d'aménagement d'une glace synthétique à un autre endroit sur le

territoire de la ville et d'autoriser en conséquence le remboursement de l'acompte versé par l'offrant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-58

Vente du lot 2 660 365 et d'une partie du lot 4 053 784 du cadastre du Québec (rue des Aulnaies, secteur Lévis), affectation à l'utilité publique et du produit net de la vente

Réf. : [DEV-2013-156](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De confirmer que le lot 2 660 365 ainsi qu'une partie du lot 4 053 784 du cadastre du Québec, tels qu'illustrés en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2013-156, lesquels constituent la rue des Aulnaies (secteur Lévis), ne sont plus affectés à l'utilité publique.

D'accepter l'offre d'achat du propriétaire des lots 2 431 655 et 2 431 656 de ce cadastre, pour la vente d'une partie des lots 2 660 365 et 4 053 784 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, d'une superficie totale approximative de 892, mètres carrés, au prix total de 37 468 \$, plus taxes applicables, sans garantie de qualité, avec une servitude d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville, d'une superficie totale approximative de 534,6 mètres carrés, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de cette transaction à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'accepter l'offre d'achat du propriétaire du lot 3 519 616 de ce cadastre, pour la vente d'une partie du lot 2 660 365 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, d'une superficie approximative de 758,8 mètres carrés, au prix de 31 870 \$, plus taxes applicables, sans garantie de qualité, avec une servitude d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville, d'une superficie approximative de 542,6 mètres carrés, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'accepter l'offre d'achat du propriétaire du lot 2 431 647 de ce cadastre, pour la vente d'une partie du lot 2 660 365 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, d'une superficie approximative de 472,4 mètres carrés, au prix de 39 682 \$, plus taxes applicables, sans garantie de qualité, avec une servitude d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville, d'une superficie approximative de 28,9 mètres carrés, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de cette transaction à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda quitte son siège.

CV-2013-07-59

Bail à intervenir avec le Collège de Lévis pour l'entreposage de l'œuvre David Déziel (rue Monseigneur-Gosselin, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2013-171](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De conclure le bail à intervenir avec le Collège de Lévis concernant la location d'espaces situés dans l'immeuble situé au 9, rue Monseigneur-Gosselin (secteur Lévis) pour l'entreposage de la collection de l'œuvre David-Déziel, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-171 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-60

Établissement de servitudes d'utilités publiques sur une partie des lots 2 384 219 et 2 384 210 du cadastre du Québec (rue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et affectation à l'utilité publique

Réf. : [DEV-2013-179](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'acquérir à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation, l'utilisation, l'entretien et le maintien d'un poteau incendie sur une partie du lot 2 384 219 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7,5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-179, en faveur du lot 2 384 236 de ce cadastre et aux autres conditions prévues à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation, l'utilisation, l'entretien et le maintien d'un poteau incendie sur une partie du lot 2 384 210 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 12 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, en faveur du lot 4 780 465 de ce cadastre et aux autres conditions prévues à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De décréter que les parties de ces lots de ce cadastre sont affectées à l'utilité publique, et ce, conditionnellement à l'acquisition de ces servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-61**Vente du lot 3 017 495 du cadastre du Québec (boulevard de la Rive-Sud, secteur Lévis), acquisition d'une servitude d'égout pluvial et affectation à l'utilité publique**Réf. : [DEV-2013-183](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Michel Turner

De confirmer que le lot 3 017 495 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique et de vendre ce lot au propriétaire du lot 3 017 494 de ce cadastre, au prix de 63 500 \$, plus taxes si applicables, sans garantie de qualité, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve du développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'établir, à même l'acte de vente de ce lot, une servitude d'égout pluvial sur une partie de ce lot d'une superficie approximative de 282,4 mètres carrés, telle qu'elle est montrée approximativement sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-183, en faveur du lot 3 020 989 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-62**Désignation d'un représentant à la Table locale de concertation en immigration**Réf. : [DEV-2013-186](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De désigner le directeur du Développement, ou son représentant, à titre de représentant de la Ville à la Table locale de concertation en immigration.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-63**Fermeture temporaire du Parcours des Anses et de certaines rues, interdiction de stationner lors du Marathon des Deux-Rives SSQ, soutien logistique et tirs à blanc**Réf. : [DEV-2013-187](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De fermer temporairement une partie du Parcours des Anses ainsi que certaines rues et d'interdire le stationnement sur certaines rues, tel qu'indiqué

à la fiche de prise de décision DEV-2013-187, le 25 août 2013, pour la tenue du Marathon des Deux-Rives SSQ et d'apporter le support requis sur le plan logistique et technique à Marathon des Deux-Rives Lévis/Québec, selon les paramètres établis avec les différentes directions impliquées pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De prendre acte des tirs à blanc qui seront effectués lors de ce marathon.

D'autoriser l'utilisation d'un espace sécurisé du parc de l'Anse Benson pour l'atterrissage d'un hélicoptère le 25 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-64

Régularisation du titre de propriété d'une partie du chemin Demers (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2013-188](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver la description technique du lot 2 244 871 du cadastre du Québec préparée par Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 295, correspondant à une partie de l'assiette du chemin Demers (secteur Saint-Nicolas) et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie de rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-65

Modification de la résolution CV-2013-06-31 « Attribution du contrat de travaux de remplacement d'une partie de l'égout sanitaire de la rue Caron (secteur Lévis) et décret de travaux »

Réf. : [DEV-2013-189](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2013-06-31 « Attribution du contrat de travaux de remplacement d'une partie de l'égout sanitaire de la rue Caron (secteur Lévis) et décret des travaux » par l'ajout, à la fin du dernier alinéa, des mots « et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la permission d'occupation à intervenir avec le ministère des Transports du Québec ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-66

Modification de la résolution CV-2013-06-71 « Acquisition de servitudes

pour des trottoirs et des abribus, affectation à l'utilité publique et crédit additionnel »

Réf. : [DEV-2013-190](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2013-06-71 « Acquisition de servitudes pour des trottoirs et des abribus, affectation à l'utilité publique et crédit additionnel » par le remplacement du poste de dépenses « 02-620-00-419 » par le poste de dépenses « 02-620-00-999 » et par le remplacement du poste de revenus « 02-620-00-999 » par le poste de revenus « 01-389-09-000 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-67

Abrogation de la résolution CV-2011-00-31 « Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 4 458 076 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières) »

Réf. : [DEV-2013-191](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'abroger la résolution CV-2011-00-31 « Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 4 458 076 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières) », conformément à la clause 6.6 de l'offre d'achat, à la suite du refus par l'offrant de signer l'acte vente.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda reprend son siège.

CV-2013-07-68

Modification de la résolution CV-2013-06-75 « Option d'achat d'une partie du lot 3 093 146 du cadastre du Québec, vente du lot 5 186 178 de ce cadastre et affectation du produit de la vente (Parc industriel Pintendre) »

Réf. : [DEV-2013-193](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De modifier la résolution CV-2013-06-75 « Option d'achat d'une partie du lot 3 093 146 du cadastre du Québec, vente du lot 5 186 178 de ce cadastre et affectation du produit de la vente (Parc industriel Pintendre) » par le remplacement des mots « telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-144 » par les mots « telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-193 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-69**Acquisition du lot 1 963 267 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas) et financement afférent**Réf. : [DEV-2013-194](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'acquérir le lot 1 963 267 du cadastre du Québec aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision DEV-2013-194, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir et de financer cette dépense relative à cette acquisition au montant maximal de 230 000 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-70**Modification de la résolution CV-2013-06-72 « Vente du lot 2 154 285 du cadastre du Québec à la Commission scolaire des Navigateurs, affectation du produit de la vente et bail à intervenir avec cette Commission (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) »**Réf. : [DEV-2013-195](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De modifier la résolution CV-2013-06-72 « Vente du lot 2 154 285 du cadastre du Québec à la Commission scolaire des Navigateurs, affectation du produit de la vente et bail à intervenir avec cette Commission (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald) » par :

- le remplacement, au troisième alinéa, des mots « de ce lot » par les mots « d'un espace commercial d'une superficie de 12 125 pieds carrés localisé dans un édifice commercial situé sur le lot 2 154 285 du cadastre du Québec et portant le numéro civique 1135, boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald, province de Québec »;
- le remplacement des mots « tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision » par les mots « tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-195 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-71**Cession du lot 2 222 619 du cadastre du Québec à la Coopérative de solidarité en habitation Les nouveaux espaces (rues Châteaubriand et Fontenelle, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot**Réf. : [DEV-2013-198](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De décréter que le lot 2 222 619 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique et de céder ce lot à titre gratuit à l'Office municipal d'habitation de Lévis, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-72

Modification à la résolution CV-2013-02-14 « Désignation d'administrateurs ou administratrices à la Société de développement économique de Lévis (CLD) » et désignation d'une nouvelle administratrice

Réf. : [DEV-2013-199](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De modifier la résolution CV-2013-02-14 « Désignation d'administrateurs ou administratrices à la Société de développement économique de Lévis (CLD) » par le remplacement du tableau par celui-ci :

Noms	Qualités d'administrateur	Mandats
MILIEU DES AFFAIRES		
Karine Laflamme	Directrice des ressources humaines Novicom Technologies 2000 inc.	2013-2014-2015
Joël Lévesque	Chef d'entreprise Moules et matrices industriels inc.	2013-2014-2015
ÉCONOMIE SOCIALE ET COOPÉRATION		
Nathalie Perreault	Présidente Ressourcerie de Lévis	2013-2014-2015
PARTENAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT		
Raynald Breton	Président SOLIDE de Lévis	2013-2014-2015
Bertin Fillion	Directeur général adjoint Commission scolaire des Navigateurs	2013-2014

De nommer à titre d'administratrice votante à la Société de développement économique de Lévis (CLD), la personne suivante, en remplacement de Claire Sylvain, directrice générale du Cégep de Lévis-Lauzon, dans le secteur d'activité et les années de mandats indiqués ci-dessous :

Noms	Qualités d'administrateur	Mandats
PARTENAIRES DE L'ENTREPRENEURIAT		
Kathleen Cantin	Directrice de la Formation continue, Cégep de Lévis-Lauzon	2013-2014

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-73

Modifications à la circulation lors de la tenue des Grands Feux Loto-Québec

Réf. : [DEV-2013-200](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les modifications à la circulation, les mercredis et samedi du 3 au 21 août 2013 entre 18 h et 23 h 30, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2013-173, lors de la tenue des Grands feux Loto-Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-74

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées – zone H0892, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2013-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H0892, les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de six logements et de prévoir les normes minimales concernant la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain pour cet usage et les normes minimales concernant la hauteur et les marges de recul de ces habitations.

CV-2013-07-75

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (zone H0892)

Réf. : [URBA-2013-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale.

Ce règlement a pour objet d'assujettir, dans la zone H0892, la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés, dans les cas suivants :

- 1° la construction, l'agrandissement, l'ajout, la réparation, la transformation et la rénovation d'un bâtiment principal;
- 2° les travaux pouvant affecter l'apparence extérieure d'un bâtiment principal;
- 3° les travaux d'aménagement ou de réaménagement d'un terrain, incluant les espaces de stationnement, les clôtures et les systèmes d'éclairage.

Sauf dans le cas de :

- a) travaux visant exclusivement l'intérieur du bâtiment;
- b) travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer un élément composant l'apparence extérieure du bâtiment principal lorsqu'ils ne changent pas cette dernière;
- c) travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer des éléments liés à l'éclairage extérieur, à une enseigne ou à l'aménagement d'un terrain lorsqu'ils ne changent pas l'apparence de ces derniers.

CV-2013-07-76

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées dans la zone H2643, rue Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-060](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H2643, les habitations multifamiliales isolées de quatre logements et de prévoir les normes applicables à cet usage relatives aux dimensions minimales d'un terrain desservi, à la hauteur maximale et aux marges de recul minimales d'un bâtiment principal.

CV-2013-07-77

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la zone M0146, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-062](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-69 modifiant le

Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'ajouter, dans la zone M0146, la classe d'usages C202 Véhicules automobiles, motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain, équipements et accessoires d'entretien motorisé léger (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.) et la classe d'usages C206 Nettoyage ou entretien de véhicules (sauf véhicules lourds) et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usages relatives à la superficie maximale de plancher, aux dimensions minimales d'un terrain desservi, à la superficie d'occupation au sol maximale, à la hauteur maximale et aux marges de recul minimales d'un bâtiment principal.

CV-2013-07-78

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations unifamiliales jumelées – zone H0807, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2013-070](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées et de ne plus permettre les habitations bifamiliales isolées dans la zone H0807 et d'ajuster les normes minimales concernant la largeur et la superficie d'un terrain pour cet usage et la norme minimale concernant l'une des marges de recul latérale.

CV-2013-07-79

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Réf. : [URBA-2013-081](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet d'assujettir, dans la zone H0255, la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés, dans les cas suivants :

- 1° la construction, l'agrandissement, l'ajout, la réparation, la transformation et la rénovation d'un bâtiment principal;
- 2° les travaux pouvant affecter l'apparence extérieure d'un bâtiment principal;
- 3° les travaux d'aménagement ou de réaménagement d'un terrain, incluant les espaces de stationnement, les clôtures et les systèmes d'éclairage.

Sauf dans le cas de :

- a) travaux visant exclusivement l'intérieur du bâtiment;
- b) travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer un élément composant l'apparence extérieure du bâtiment principal lorsqu'ils ne changent pas cette dernière;
- c) travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer des éléments liés à l'éclairage extérieur, à une enseigne ou à l'aménagement d'un terrain lorsqu'ils ne changent pas l'apparence de ces derniers.

CV-2013-07-80

Deuxième avis de motion du Règlement RV-2013-12-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones en bordure du boulevard de la Rive-Sud et ses abords, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2013-090](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement, outre les objets mentionnés dans l'avis de motion donné le 17 juin 2013, a également pour objet :

- d'interdire certaines constructions accessoires dans la zone M1057;
- de permettre des logements à l'intérieur d'un bâtiment dans lequel on retrouve des usages autres que résidentiels dans la zone M1057 et de régir la superficie de plancher dans cette zone;
- de modifier les normes relatives à la densité résidentielle nette dans la zone M1049;
- d'interdire la localisation d'un espace de stationnement hors rue dans la cour avant secondaire, sauf dans le cas d'une construction souterraine, dans les zones C1009, C1036, C1048, M1035 (pour les usages autres qu'Habitation), M1037, M1041, M1045 (pour les usages Habitation), M1049 (pour les usages autres qu'Habitation), M1057 et M1058;
- de prévoir que les normes d'implantation d'un stationnement étagé isolé hors sol ou d'un stationnement étagé intégré hors sol autorisé, selon le cas, dans les zones C1009, C1036, C1048, M1037, M1041, M1057 et M1058, sont celles applicables dans ces zones pour les bâtiments principaux.

CV-2013-07-81

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées – zone H0892, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2013-058](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-058.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-82

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (zone H0892)

Réf. : [URBA-2013-058](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est à la fiche de prise de décision URBA-2013-058.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-83

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées dans la zone H2643, rue Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-060](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-84

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la zone M0146, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-062](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-062.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-85**Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations unifamiliales jumelées – zone H0807, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**Réf. : [URBA-2013-070](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-070.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-86**Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la H0125, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2013-079](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-079.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-87**Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0255, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2013-081](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-081.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-88**Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration**

architecturaleRéf. : [URBA-2013-081](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-081.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-89

Adoption du Second projet de Règlement RV-2013-12-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones en bordure du boulevard de la Rive-Sud et ses abords, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2013-090](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'adopter le Second projet de règlement RV-2013-12-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-090, et ce, avec changements par rapport à la résolution CV-2013-07-01 pour corriger des erreurs de forme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-90

Adoption du Second projet de règlement RV-2013-12-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour l'ajout d'un usage dans la zone A0704 (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-092](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Second projet de règlement RV-2013-12-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-07-00.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-91

Adoption du Règlement RV-2013-12-55 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [INF-GEN-2013-079](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-55 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres

du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues de l'Affluent et de l'Aubelle, dans le secteur Saint-Nicolas, d'interdire le stationnement sur une partie des rues du Curé-Pelletier, Wilfrid-Carrier, des Commandeurs, de la Fabrique et de l'Entente, dans le secteur Lévis, d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Gariépy, dans le secteur Saint-Rédempteur et d'enlever l'interdiction de stationnement sur une partie de la rue du Curé-Pelletier, dans le secteur Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2013-12-55 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-92

Adoption du Règlement RV-2013-12-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [INF-GEN-2013-081](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues du Vieux-Fort et Saint-Laurent et d'interdire le stationnement sur la rue Alain, secteur Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côt
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-93

Adoption du Règlement RV-2013-12-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : [INF-GEN-2013-083](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de rendre la rue Dorimène-Desjardins (secteur Lévis) à sens unique, de l'intersection de la côte Fréchette jusqu'à l'intersection de la rue William-Tremblay, en direction sud-est ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2013-12-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-94

Adoption du Règlement RV-2013-12-58 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-ville de Lévis

Réf. : [INF-GEN-2013-083](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-58 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les limites de vitesse sur les rues Saint-Georges, de l'Église, Papineau, Robitaille et Saint-Omer, dans le secteur Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2013-12-58 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-95

Adoption du Règlement RV-2013-12-59 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

Réf. : [INF-GEN-2013-083](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-59 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'enlever l'interdiction de virage à droite au feu rouge à l'approche nord de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget et du chemin des Forts, dans le secteur Lévis ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Règlement RV-2013-12-59 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-96

Adoption du Règlement RV-2013-12-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Réf. : [AGR-2013-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- ✓ de créer la zone H2149 à même la zone C2118 qui est supprimée et à même une partie des zones H2117 et C2513;
- ✓ d'autoriser dans la zone H2149 les habitations multifamiliales isolées ayant un minimum de 12 logements et les habitations collectives ayant un minimum de 12 chambres ou logements;
- ✓ d'établir des normes pour la hauteur et les marges de recul avant, latérales et arrière pour les bâtiments principaux autorisés dans cette zone;
- ✓ de prévoir les matériaux autorisés comme revêtement extérieur pour les bâtiments principaux autorisés dans cette zone.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2013-12-44 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-07-06.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-97

Adoption du Règlement RV-2013-12-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Réf. : [AGR-2013-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier pour la zone M2057 le nombre maximal de chambres et de logements pour une habitation collective en permettant un maximum de 12 logements et de 36 chambres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2013-12-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-07-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-98

Adoption du Règlement RV-2013-12-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Réf. : [AGR-2013-017](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre les habitations unifamiliales jumelées dans la zone H1982 et de prévoir les normes concernant la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain pour cet usage et les normes concernant la hauteur et les marges de recul de ces habitations et de corriger des erreurs administratives concernant la marge de recul arrière et l'une des marges de recul latérale pour les habitations unifamiliales isolées autorisées dans cette zone ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-05-95.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-99

Adoption du Règlement RV-2013-12-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones à risque d'éboulis secteurs Saint-Nicolas et Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2013-091](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter sur le plan de zonage les zones à risque d'éboulis, qui sont identifiées sur les plans joints en annexe A au règlement, et de fixer la largeur des abords inférieurs ou supérieurs des talus identifiés, afin d'interdire dans la pente des talus et dans leurs abords, les constructions, les ouvrages, le déboisement, l'abattage d'arbres et les travaux de déblai ou de remblai, à moins que ces interdictions soient levées en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2013-12-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-05-94.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-00

Maintien de service à la gare de Via rail du secteur Charny

Réf. : [DEV-2013-203](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De communiquer au ministre fédéral des Transports que la Ville n'accepte pas sa décision d'imposer une réduction importante dans l'offre de services pour le transport de passagers à la Gare de Via rail du secteur Charny, et ce, au détriment des intérêts des citoyens et citoyennes lévisiens.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-01

Adoption du Règlement RV-2013-12-72 sur l'augmentation du fonds de roulement

Réf. : [FSA-2013-026](#)

ATTENDU QUE l'assistante-greffière fait lecture du Règlement RV-2013-12-72 sur l'augmentation du fonds de roulement ;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'augmenter le fonds de roulement de 2 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-72 sur l'augmentation du fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-02

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1409 pour l'agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis)

Réf. : [URBA-2013-107](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone C1409 à même une partie de la zone C1407 afin de permettre l'agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis situé au 8087, boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny).

CV-2013-08-03

Adoption du Projet de Règlement RV-2013-12-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1409 pour l'agrandissement du complexe de soccer Honco de Lévis)

Réf. : [URBA-2013-107](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-73 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-107.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-04

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Réf. : [URBA-2013-106](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet :

- d'assujettir, dans les zones M1061 et M1062, la délivrance de permis de lotissement, de construction ou de certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés, dans les cas suivants :
 - 1° la création d'un lot;
 - 2° la construction, l'agrandissement, l'ajout, la réparation, la transformation et la rénovation d'un bâtiment principal;
 - 3° les travaux pouvant affecter l'apparence extérieure d'un bâtiment principal;
 - 4° la construction ou l'agrandissement d'un garage étagé hors sol;
 - 5° l'installation ou la modification d'une enseigne;
 - 6° les travaux d'aménagement ou de réaménagement d'un terrain, incluant les espaces de stationnement, les clôtures, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres et les systèmes d'éclairage.

Toutefois, un PIIA n'est pas exigé dans les cas suivants :

- 1° les travaux visant exclusivement l'intérieur du bâtiment;
 - 2° les travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer un élément composant l'apparence extérieure du bâtiment principal lorsqu'ils ne changent pas cette dernière;
 - 3° les travaux visant exclusivement à remplacer ou à réparer des éléments liés à l'éclairage extérieur, à une enseigne ou à l'aménagement d'un terrain lorsqu'ils ne changent pas l'apparence de ces derniers;
 - 4° la construction ou l'agrandissement d'un garage étagé hors sol dans la zone M1062;
- d'assujettir, dans les zones C1129, C1131 et C1133, la délivrance de permis de lotissement, de construction ou de certificats d'autorisation à

l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés, dans les cas suivants :

- - 1° la création d'un lot dans la zone C1131;
 - 2° la construction d'un bâtiment principal;
 - 3° la construction ou l'agrandissement d'un garage étagé hors sol;
 - 4° l'installation ou la modification d'une enseigne;
 - 5° les travaux d'aménagement d'un terrain, dans le cadre de la construction d'un bâtiment principal, incluant les espaces de stationnement, les clôtures, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres et les systèmes d'éclairage.
- de déterminer les objectifs et les critères applicables dans les zones M1061, M1062, C1129, C1131 et C1133. Dans la zone M1062, ces objectifs et ces critères sont ceux identifiés dans le Règlement RV-2011-11-29 pour les zones C1048, M1057 et M1058 avec les changements apportés à ceux-ci par ce projet de règlement;
- de prescrire, en sus du contenu minimal exigé par le Règlement RV-2011-11-29, les autres documents devant accompagner une demande de PIIA dans les zones M1061, M1062, C1129, C1131 et C1133;
- d'ajouter des critères applicables au lotissement et à l'implantation dans la zone C1036 pour tenir compte du prolongement projeté de la rue des Hirondelles du côté nord du boulevard de la Rive-Sud, en considérant une emprise suffisamment large pour répondre à tous les besoins, notamment des piétons, des cyclistes et des automobilistes;
- de modifier les critères applicables à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement des terrains dans les zones C1048, M1057, M1058;
- d'exiger un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction ou l'agrandissement d'un garage étagé hors sol dans les zones C1048, M1057 et M1058.

CV-2013-08-05

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (zones en bordure du boulevard de la Rive-Sud et ses abords, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2013-106](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet de permettre dans les nouvelles zones M1061 et M1062 la délivrance d'un permis de construction pour la construction, l'installation ou l'ajout d'un bâtiment principal localisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation lorsque les services d'aqueduc et d'égouts sont établis sur une autre rue que celle en bordure de laquelle le bâtiment principal

ou l'ensemble immobilier est projeté, à la condition qu'une servitude d'aqueduc et d'égouts relie le terrain concerné à la rue où les services sont établis et d'interdire cette possibilité dans la zone C1048.

CV-2013-08-06

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Réf. : [URBA-2013-106](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-74 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-106.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-07

Adoption du Projet de Règlement RV-2013-12-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (zones en bordure du boulevard de la Rive-Sud et ses abords, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2013-106](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-106.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-08

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2013-08-09

Félicitations aux organisateurs du Festival jazz etcetera

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisateurs du Festival jazz etcetera qui s'est tenu du 8 au 11 août 2013, pour la réussite de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-10**Félicitations à deux membres du club de kayak le Squall de Lévis**

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter deux membres du club de kayak le Squall de Lévis, Richard Turcotte et Yves Hamelin. Ce club est un organisme reconnu par la Ville. Le 18 juillet 2013, sur le fleuve Saint-Laurent, ces deux kayakistes d'expérience ont porté secours à un nageur en difficulté. Leur intervention a permis de lui sauver la vie. Les membres du conseil tiennent à saluer le courage et la détermination dont ont fait preuve ces deux hommes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-11**Félicitations à Gilles Lehouillier, Jean-Pierre Guay, Michel Houde et Véronique Bouchard**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Gilles Lehouillier, Jean-Pierre Guay, Michel Houde et Véronique Bouchard pour avoir relevé le défi des 7 200 kilomètres pour la vie en effectuant la grande traversée du Canada en vélo.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-12**Félicitations au comité de travail et d'intervention de la Ville pour pallier à la problématique d'eau potable**

Il est proposé par la mairesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le comité de travail et d'intervention de la Ville composé des membres du personnel, sous la direction d'Yves Després, directeur du Service de la sécurité incendie, pour leur travail exceptionnel face aux impacts sur notre territoire des récents événements survenus dans la Municipalité du Lac Mégantic relatifs aux déversements d'hydrocarbures pétroliers dans la rivière Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-13**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-08-14

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

À 21 heures 20, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
